

Arrêté N°2025-225

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION** est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 12/03/2025



— université
— lumière
— Lyon 2

**La Présidente,
Isabelle Von Bueltzingsloewen**

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année Universitaire 2024-2025

LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	MASSON JULIEN	mcf
Enseignant-chercheur	GUIGNARD MARC	mcf
Professionnelle	CHARAYRON Virginie	Professeur des écoles